



Traité Zevahim

Michna 10 - Chapitre 8

הַגִּתְּנִין מִתְּנָה אַחַת שְׁנֵתְעָרְבוּ בַּגִּתְּנִין בְּמִתְּנָה אַחַת,
יִגְתְּנוּ מִתְּנָה אַחַת.
מִתֵּן אַרְבַּע בְּמִתֵּן אַרְבַּע,
יִגְתְּנוּ בְּמִתֵּן אַרְבַּע.
מִתֵּן אַרְבַּע בְּמִתְּנָה אַחַת,
רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר:
יִגְתְּנוּ בְּמִתֵּן אַרְבַּע;
רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ אוֹמֵר:
יִגְתְּנוּ בְּמִתְּנָה אַחַת.
אָמַר לוֹ רַבִּי אֱלִיעֶזֶר:
וְהִרִי הוּא עוֹבֵר עַל בֵּל תִּגְרַע.
אָמַר לוֹ רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ:
וְהִרִי הוּא עוֹבֵר עַל בֵּל תּוֹסִיף.
אָמַר לוֹ רַבִּי אֱלִיעֶזֶר:
לֹא נֶאֱמַר בֵּל תּוֹסִיף,
אֶלָּא כְּשֶׁהוּא בְּעֶצְמוֹ.
אָמַר לוֹ רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ:
לֹא נֶאֱמַר בֵּל תִּגְרַע,
אֶלָּא כְּשֶׁהוּא בְּעֶצְמוֹ.
וְעוֹד אָמַר רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ:
כְּשֶׁנִּתֵּת,
עֲבִרְתָּ עַל בֵּל תּוֹסִיף וְעֲשִׂיתָ מַעֲשֵׂה בִידְךָ;
וְכִשְׁלֹא נִתֵּת,
עֲבִרְתָּ עַל בֵּל תִּגְרַע וְלֹא עֲשִׂיתָ מַעֲשֵׂה בִידְךָ.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



[Dans le cas où le sang d'une offrande]doit[être]placé[sur l'autel]avec un placement qui a été mélangé avec[le sang d'une autre offrande]doit[être]placé[sur l'autel]avec un placement,[par exemple le sang d'une offrande de premier-né avec le sang d'une autre offrande de premier-né ou le sang d'une dîme d'animal, le sang]sera placé avec un placement.[Dans le cas où le sang d'une offrande doit être placé sur l'autel avec]quatre placements[qui a été mélangé avec le sang d'une autre offrande doit être placé sur l'autel]avec quatre placements,[par exemple le sang d'une offrande pour le péché avec celui d'une autre offrande pour le péché, ou le sang d'une 'Ola avec celui d'un sacrifice de Chelamim, le sang]sera placé avec quatre placements.[Si le sang d'une offrande devant être placé sur l'autel avec]quatre placements[a été mélangé avec le sang d'une offrande devant être placé sur l'autel]avec un placement, Rabbi Eliezer dit :[Le sang]sera placé avec quatre placements. Rabbi Yehochoua dit :[Le sang]sera placé en une seule fois,[car le Kohen remplit l'exigence avec un seul placement après coup]. Rabbi Eliezer dit à [Rabbi Yehochoua: Selon votre avis, le Kohen]transgresse[l'interdiction de :]Ne pas retrancher,[comme il est écrit : « Toutes ces choses que je vous commande, vous les observerez et vous n'y ajouterez rien, et vous n'en retrancherez rien » (Dévarim 13,1). On ne peut pas réduire le nombre de placements requis de quatre à un]. Rabbi Yehochoua dit à [Rabbi Eliezer : Selon votre avis, le Kohen]transgresse[l'interdiction de :]Ne pas ajouter,[dérivée du même verset. On ne peut pas ajouter à l'emplacement requis et en placer quatre]. Rabbi Eliezer dit à [Rabbi Yehochoua: L'interdiction de :]Ne pas ajouter, n'est énoncée que[dans le cas]où[le sang]est seul,[et non lorsqu'il fait partie d'un mélange]. Rabbi Yehochoua dit à [Rabbi Eliezer : De même, l'interdiction de]ne pas diminuer n'est mentionnée que[dans le cas]où[le sang]est seul. Et Rabbi Yehochoua dit aussi : Lorsque sera placé[quatre placements],tuas transgressé[l'interdiction de]ne pas ajouter et tu as accompli une action directe. Lorsque tu n'as pas placé[quatre placements mais un seul, bien que]tu aies transgressé[l'interdiction de]ne pas diminuer, tu n'as pas accompli une action directe.[Une transgression active est plus grave qu'une transgression passive].



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions